

Séance ordinaire du 9 juin 2020

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi le 9 juin 2020 laquelle est tenue par voie de vidéoconférence et par téléphone.

Les membres du conseil qui participe à cette séance sont : M. Martin Couillard, M. Benjamin Bourcier, M. Martin Dumaresq, M. Jacques Giroux, M. Guy Lemieux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Gaétan Ménard formant quorum.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

Résolution no. 20-082 **Ouverture de la séance**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

Considérant le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

Considérant le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

Considérant le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

Considérant le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

Considérant le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

Considérant le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

Considérant le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

Considérant le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, à délibérer et à voter à la séance par vidéoconférence ou par téléphone;

En conséquence il est

Proposé par : M. Mathieu Mercier

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 9 juin 2020 soit et est ouverte et que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou par téléphone.

Adopté

Résolution no. 20-083

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. Martin Couillard

Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2020 soit adopté.

Adopté

Résolution no. 20-084
Adoption du procès-verbal

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

Résolution no. 20-085
Présentation des comptes

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 9 juin 2020 soit approuvée.

Chèques 16415 à 16459 au montant de 74 372,95 \$

Prélèvements 3287 à 3307 au montant de 4 829,45 \$

La liste des salaires est également déposée.

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

Annotation no. 20-086

M. Gaétan Ménard fait rapport sur la situation financière de la municipalité.

Résolution no. 20-087
Ouverture Réparation infrastructures locales – Rang du Vingt

La Directrice générale et secrétaire trésorière informe le conseil municipal de l'ouverture des soumissions, devant la présence de deux témoins, pour la réparation des infrastructures locales – Rang Du Vingt

Les soumissionnaires sont :

Eurovia Québec Construction Inc.	997 139,80 \$
Sintra Inc.	933 244,30 \$
Ali Excavation Inc.	971 548,14 \$
Roxboro Excavation Inc.	1 018 918,35 \$
Les Pavages Céka Inc.	1 251 022,60 \$
Les Pavages Ultra Inc.	1 163 630,84 \$
Pavage Axion Inc.	1 340 308,84 \$

En conséquence il est proposé par : M. Jacques Giroux
appuyé par : M. Martin Dumaresq

et résolu unanimement

Que le contrat pour la réparation des infrastructures locales – Rang du Vingt soit octroyé à Sintra Inc. pour un coût de 933 244,30 \$ taxes incluses et que les travaux soient exécutés.

Adopté

Résolution no. 20-088
Contrôle qualitatif des matériaux

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte le plan d'intervention du laboratoire du contrôle qualitatif des matériaux concernant le pavage du Rang du Vingt au coût de 9 345,00 \$ plus taxes.

Adopté

Résolution no. 20-089
Programme aide à la voirie locale

Proposé par : M. Martin Dumaresq
Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la demande d'aide financière du programme d'aide à la voirie locale – Volets projets particuliers d'amélioration pour l'amélioration de la chaussée de la rue Jean-Guy et Daoust (si possible)

Adopté

Résolution no. 20-090
Responsable de l'urbanisme

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise M. Gaétan Ménard, Maire et Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de St-Etienne la convention pour les services de permis et inspection. Mme Leanza Tagliabracci est nommée fonctionnaire désignée de l'application des règlements d'urbanisme et de l'application des règlements municipaux harmonisés et est autorisée à émettre des permis et certificats ainsi que des constats d'infraction.

Adopté

Résolution no. 20-091
Comité sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Étienne-de-Beauharnois reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

- De mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;
- De se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Étienne-de-Beauharnois désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Benjamin Bourcier, appuyé par M. Martin Dumaresq et unanimement résolu :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois;

- Ginette Prud'Homme, coordonnateur municipal de sécurité civile;
- Jacques Giroux, conseiller municipal;
- Roxanne Banville, représentant de l'administration;
- Maxime Vinet, représentant du service incendie;

QUE ce comité municipal de sécurité civile mandaté afin :

- D'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- D'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- D'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- D'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- D'Évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée

Résolution no. 20-092
Étudiant d'été

Proposé par : M. Benjamin Bourcier

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente représentée par le ministre de l'Emploi et du Développement

social dans le cadre d'accorder une contribution financière pour un emploi d'étudiant d'été.

Adopté

Résolution no. 20-093
Projet Auger – Acceptation provisoire des travaux

ATTENDU L'entente intervenue entre Auger Construction Inc. et la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois le 19 février 2020 pour la réalisation du projet Auger;

ATTENDU Le certificat d'autorisation #2020-00005 émis pour les travaux de prolongement du réseau d'égout;

ATTENDU Que les travaux relatifs aux infrastructures ont été complétés;

ATTENDU Le certificat d'acceptation provisoire des travaux signé le 12 mars 2020 par l'ingénieur Denis Brouillard;

ATTENDU Que les correctifs supplémentaires requis ont été réalisés, tel que confirmé par l'ingénieur Denis Brouillard le 25 mai 2020;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Benjamin Bourcier
appuyé par : M. Martin Dumaesq

Et résolu unanimement,

Que le conseil accepte provisoirement les travaux du projet Auger; et

Que le responsable de l'urbanisme puisse émettre les permis de construction sur les terrains desservis par le réseau d'égout prolongé.

Adopté

Résolution no. 20-094
Dérogation mineure – 104, rue Daoust

ATTENDU Qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal concernant la propriété du 104, rue Daoust;

ATTENDU Que la demande vise à autoriser l'installation d'une clôture située en partie à 1,2 m d'une piscine creusée;

ATTENDU Que le Règlement de zonage numéro 2002-127, à l'article 77, fixe à 2 m la distance minimale entre une clôture et la paroi d'une piscine.;

ATTENDU Le plan produit par l'entreprise Piscine Fibro et reçu le 12 mai 2020;

ATTENDU Qu'un avis public a été publié le 21 mai 2020,

ATTENDU La recommandation #20-12 émise par le comité consultatif d'urbanisme le 25 mai 2020;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Martin Couillard
appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement,

D'accepter la dérogation demandée, soit l'installation d'une clôture située en partie à 1,2 m d'une piscine creusée.

Adopté

Résolution no. 20-095
Levée de la séance

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Martin Couillard

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 9 juin 2020 soit levée à 20h30.

Adopté

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière